

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Nouvelle politique réglementaire du CRTC

Vidéotron dénonce la décision du CRTC de faire payer encore davantage les consommateurs

Montréal, le 6 juillet 2009 – Le CRTC annonçait aujourd'hui qu'il établissait à 1,5 % des revenus bruts de distribution de radiodiffusion la nouvelle contribution au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale payable par Vidéotron et les autres entreprises de distribution. Vidéotron dénonce fortement cette décision du CRTC qui aura comme impact d'imposer aux clients de l'entreprise une taxe déguisée qui fera en sorte que leur facture sera augmentée de 1,5 %, représentant entre 25 et 50 \$ par année par client selon les options de forfaits de télédistribution choisies.

« Déjà, nos clients versent une contribution de 5 % sur leur facture de câblodistribution destinée à financer la programmation canadienne. Cette contribution totalisera 6,5 % avec cette nouvelle taxe déguisée de 1,5 %. Il est indécent dans le climat économique actuelle d'alourdir ainsi le fardeau imposé au consommateur. Au nom du client, nous dénonçons vivement cette situation et nous avons l'intention de nous battre », a déclaré le président et chef de la direction de Vidéotron, Robert Dépatie.

Vidéotron Itée (www.videotron.com), filiale à part entière de Quebecor Media inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet, de la téléphonie par câble et de la téléphonie sans fil. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive illico et à son réseau à large bande lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au 31 mars 2009, Vidéotron comptait au Québec 1 729 168 clients à son service de télédistribution, dont 963 153 clients à illico télé numérique. Vidéotron est également le numéro un de l'accès Internet haute vitesse au Québec avec 1 089 251 clients à ses services par modem câble au 31 mars 2009. À cette date, Vidéotron avait activé 68 015 lignes de son service sans fil et assurait le service de téléphonie par câble à 890 918 foyers et organisations du Québec. Vidéotron a également obtenu, et ce, pour une quatrième année consécutive, le prestigieux titre d'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois, décerné par la revue *Commerce*, selon un sondage Léger Marketing.